

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 288 Subventions (67.500 euros) conventions et avenants avec l'association Polynotes 75 (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention d'objectifs, en date du 14 janvier 2016, relative à l'attribution d'un acompte de 27.500 euros au titre de 2016 approuvée par délibération des 14, 15 et 16 et 17 décembre 2015 ;

Vu la délibération 2015 DAC 603 des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015, article 55 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Polynotes 75 un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement, et une convention relative à l'établissement d'un partenariat avec le conservatoire du 11e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Polynotes 75, 83, rue Léon Frot 75011 Paris au titre de l'année 2016 est fixée à 75.000 euros, soit un complément de 47.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2016_01992, 43161.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement.

Article 4 : Une subvention d'équipement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Polynotes 75 afin d'engager le renouvellement de son parc d'instruments dans le cadre d'un partenariat avec le conservatoire du 11e arrondissement, et d'effectuer les différents travaux de chauffage, peintures et insonorisation nécessaires à la rénovation de ses locaux. 2016_06085, 43161.

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003, Crédits pour subventions d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 16V00458 DAC, AP 1603546.

Article 7 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs relative à l'établissement d'un partenariat avec le conservatoire du 11e arrondissement mentionné, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO